

DURÉE	SÉQUENCE	QUI ANIME ?	OÙ ?
15'	Accueil, passage aux toilettes.	Médiateur - Enseignant	Parking
25'	Objectif : découvrir l'histoire et l'organisation de l'abbaye. Visite de l'abbaye de Maillezais.	Médiateur	Abbaye
1H10	Objectif : comprendre les différents aspects d'une seigneurie : droits seigneuriaux, taxes, justice... Plusieurs jeux pour illustrer les prérogatives d'une abbaye : transport de sacs de sel (droit de réquisition des habitants), paiement de taxes pour l'utilisation du four de l'abbaye, memory pour retrouver les biens appartenant à l'abbaye, paiement du cens, droits de justice exercés par l'abbé...	Médiateur	Abbaye
10'	Bilan Grâce à un grand puzzle dont les équipes ont petit à petit récupéré, puis assemblé les morceaux, vous revenez sur les grands aspects de la seigneurie de Maillezais : de nombreux biens (champs, vignes, ports, églises, prieurés...), des droits sur ces biens (prélèvements en nature et en argent), des droits sur les hommes (corvées, droit de justice).	Médiateur	Abbaye

Ce déroulement est proposé à titre indicatif. Il peut évoluer en fonction des horaires d'arrivée et de départ du groupe, selon les conditions climatiques et le nombre de groupes sur place. Merci de votre compréhension.

A NOTER

Durée : 1/2 journée
Tarif : 2,5 € par élève (du 01/11 au 31/03)
3 € par élève (du 01/04 au 31/10)

Avant votre venue, lire la lettre de l'Abbé Raoul.
Vous la trouverez dans la rubrique *Organiser votre activité* de la page web de l'activité.

- Activité en extérieur uniquement de mars à octobre.
- Prévoir une tenue adaptée : activité en extérieur sur un site venteux.
- Constituer 4 groupes dans votre classe.
- Prévoir 3 accompagnateurs en plus de vous-même.

RENDEZ-VOUS

Abbaye de Maillezais
85420 MAILLEZAIS



PROGRAMMES SCOLAIRES

(BOEN n°31 du 30 juillet 2020)

HISTOIRE

Le temps des rois.

HISTOIRE DES ARTS

Relier des caractéristiques d'une œuvre d'art à des usages, ainsi qu'au contexte historique et culturel de sa création.

Se repérer dans un musée, un lieu d'art, un site patrimonial.

CONSIGNES DE VISITE

Enseignant, vous êtes responsable de votre groupe, en visite libre comme en visite accompagnée. Vous devez vous assurer du respect des consignes et transmettre ces informations aux élèves et aux accompagnateurs.

Les visiteurs qui ne respecteront pas ce règlement pourraient se voir interdire l'accès au site.

ENCADREMENT DU GROUPE

	Nous recommandons	Bulletin Officiel de l'Education Nationale : Circulaire du 13 juin 2023
Maternelle	6 accompagnateurs dont l'enseignant	Jusqu'à 16 élèves : 2 adultes dont l'enseignant de la classe. Au-delà d'un groupe de 16 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves
Elémentaire	3 accompagnateurs dont l'enseignant - 4 si la classe excède les 30 élèves	Jusqu'à 30 élèves : 2 adultes dont au moins un enseignant. Au-delà de 30 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves
Collège Lycée	2 accompagnateurs dont l'enseignant	Il appartient au chef d'établissement d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaire, au regard de ses obligations en matière de surveillance, et compte tenu de l'âge des élèves, de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves.

Si le nombre d'accompagnateurs est supérieur, l'adulte supplémentaire sera considéré comme un visiteur du site et devra régler son droit d'entrée le jour de la visite (hors A.V.S.). Cette information vous sera communiquée en amont via la centrale de réservation. **En aucun cas un élève ne doit rester seul.**

RESPECT DES LIEUX

Il est interdit de pique-niquer dans l'enceinte de l'abbaye. **Boire et manger dans les espaces prévus à cet effet.** Attention, les espaces de pique-nique ne sont pas couverts.

Pas d'escalade sur les pierres, ni de franchissements de cordes ou de palissades.

RESPECT DES AUTRES

Rester discret (ne pas courir, ne pas crier).

Éteindre les téléphones portables.

Ne pas fumer ou vapoter.

PENSEZ-Y

Site en extérieur : **prévoir vêtements et chaussures adaptés à la visite et à la météo.**

PIQUE-NIQUE ZÉRO DÉCHET

Le Département de la Vendée est engagé dans une démarche éco-citoyenne : **privilégier le pique-nique zéro déchet, rapporter vos poubelles à l'établissement pour les trier et ramener tout aliment non consommé.** Comment préparer une pause éco-responsable réussie ? En veillant par exemple à limiter le nombre d'emballages plastiques ou aluminium, et en privilégiant les gourdes ou récipients réutilisables.